

Alerte renforcée



L'arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots est interdit

Arrosage par goutte à goutte autorisé pour les plantes en pots



L'arrosage des jardins potagers est autorisé uniquement de 20h à 9h



Le lavage des véhicules à domicile est interdit



Le remplissage et la vidange des piscines privées et des bains à remous (> 1 m³) sont interdits sauf conditions particulières



L'arrosage des espaces verts est interdit

L'arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans est autorisé de 20h à 9h



Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert



Le remplissage et la vidange des plans d'eau est interdit sauf activités commerciales et sous conditions particulières



Le lavage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées est interdit sauf conditions particulières

Vous voulez connaître les restrictions qui s'appliquent sur votre commune, consulter le site [VigiEau](http://www.vigieau.fr). Pour plus de détails, consulter le site de la Préfecture de l'Ain <http://www.ain.gouv.fr>